



Association canadienne enregistrée de sport amateur

Déclaration de renseignements

Identification

Nom de l'association	
FONDATION DES AMIS DU TENNIS	
Adresse	
285 RUE MARY-CARTIER	
Ville	
MONTREAL	
Province ou territoire	Code postal
QC	H2R 2W1
RECEIVED/REÇU [REDACTED]	

Déclaration pour l'exercice se terminant le

12,0,19,11,2,3,1

Année

Mois

Jour

Est-ce la première déclaration produite par l'association?

Oui Non

Dans la négative, l'exercice a-t-il été modifié depuis la dernière déclaration produite?

Oui Non

Est-ce la dernière déclaration que l'association produira?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez annexer une explication.

Numéro de dossier

01495721

NÉ/Numéro d'enregistrement

88862 5878

RR 0001

L'adresse ci-dessus est-elle identique à l'adresse postale de l'année dernière? [REDACTED]Oui Non

Si non, est-ce que l'adresse ci-dessus est la nouvelle adresse postale?

Oui Non

Indications

Compléter la section d'identification.

Compléter les cases (ci-dessus à droite) pour indiquer la date de la fin de l'exercice de l'association.

Indiquer les ÉTATS FINANCIERS de l'exercice visé par cette déclaration. Ces états doivent comprendre entre autres un état des revenus et dépenses pour l'exercice et un état de l'actif et du passif en date de la fin de l'exercice. Les états doivent indiquer les différentes sources de revenu et contenir suffisamment de détails pour démontrer comment les fonds ont été dépensés ou placés.

Indiquer une liste des noms complets, adresses, numéros de téléphone et professions des administrateurs actuels de l'association.

Indiquer une liste des personnes, avec leur titre, qui sont autorisées à délivrer des reçus officiels pour l'association.

Indiquer une note qui explique en détail la procédure de remplacement qui est utilisée lorsque des reçus sont perdus ou volés.

Envoyer par la poste ou autre mode de livraison une déclaration dûment remplie, accompagnée des pièces nécessaires, dans les six mois suivant la fin de l'exercice de l'association, à l'adresse suivante :

Direction des organismes de bienfaisance
 Agence du revenu du Canada
 Ottawa ON K1A 0L5

Formulaire autorisé par le ministre du Revenu national.

NCR MAILROOM

118

SALLE DU COURRIER
RCM

Renseignements requis

1. Y a-t-il eu des changements dans les documents constitutifs de l'association qui n'ont pas été signalés précédemment? Dans l'**affirmative**, veuillez joindre une copie certifiée de ces changements. Oui Non
2. Des livres et des registres complets ont-ils été tenus (y compris les doubles de reçus) pour justifier toutes les opérations financières effectuées au cours de l'exercice? Dans la **négative**, veuillez annexer une explication. Oui Non
3. Veuillez indiquer le montant total pour lequel l'association a délivré des reçus officiels de dons au cours de cet exercice. 32250. \$
4. Les reçus utilisés à l'égard de paiements qui ne sont PAS des dons, se distinguent-ils clairement des reçus officiels de dons portant le numéro d'enregistrement/NE? Dans la **négative**, veuillez annexer une explication. Oui Non
5. L'association a-t-elle délivré des reçus officiels de dons portant une date de l'année civile précédente pour des dons mis à la poste ou autrement envoyés depuis le début de l'année civile? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une explication. Oui Non
6. Des reçus officiels de dons ont-ils été délivrés pour des dons autres qu'en espèces ou par chèques, c.-à-d. en biens, en services rendus, etc.? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une liste de ces dons ainsi que leur valeur selon le reçu. Oui Non
7. Est-ce qu'une ou plusieurs des sommes données à l'association ont été remises au donateur pendant l'année? Dans l'**affirmative**, veuillez expliquer (confidentiel). *(Signature)*
- 8 a. Au cours de l'exercice, l'association a-t-elle accepté des dons à la condition explicite ou implicite que ces dons servent au profit d'une autre personne, d'un autre club, d'une autre société ou d'une autre association? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une explication (confidentiel). *(Signature)*
- b. L'association a-t-elle délivré un reçu officiel de don pour un tel don? Oui Non

Attestation

Doit être signée par deux administrateurs de l'association

1. Je, ALAIN MORENCY
Le nom de l'administrateur dont la signature figure ci-après.

de [REDACTED]

2. Je, JEAN-FRANÇOIS MANIBAL
Le nom de l'administrateur dont la signature figure ci-après.

de [REDACTED] Adresse (confidentiel)

CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents ci-joints sont, à ma connaissance, exacts, complets et à jour. (Remarque : Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs constitue une infraction grave à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.)

1. Signature de l'administrateur (confidentiel)	[Signature]	Poste au sein de l'association <u>PRESIDENT</u>
Numéro de téléphone (résidence) (confidentiel)	Numéro de téléphone (bureau)	Date
2. Signature de l'administrateur (confidentiel)	[Signature]	Poste au sein de l'association <u>SÉCRÉTAIRE TRÉSORIER</u>
Numéro de téléphone (résidence) (confidentiel)	Numéro de téléphone (bureau)	Date

ACESA :

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et sont utilisés pour établir et valider l'identité et les coordonnées des administrateurs, des fiduciaires, des dirigeants ou autres responsables et des représentants autorisés de l'organisme. Ces renseignements serviront aussi à des fins de collecte indirecte de renseignements personnels supplémentaires provenant d'autres sources internes et externes, notamment le numéro d'assurance sociale (NAS), les renseignements fiscaux personnels, les renseignements financiers et biographiques pertinents, lesquels peuvent servir à évaluer le risque global en matière d'enregistrement relativement aux obligations liées à l'enregistrement et définies par la Loi et la common law. Le NAS est recueilli en vertu du paragraphe 237 de la Loi et est utilisé aux fins d'identification.

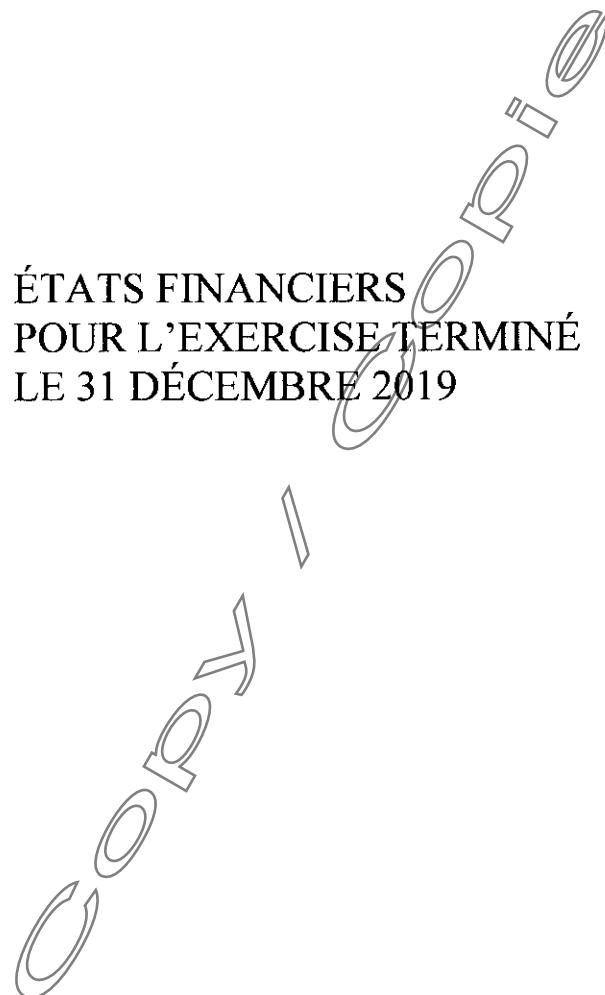
L'Agence du revenu du Canada (ARC) mettra ce formulaire et toutes les pièces jointes, à l'exception des renseignements désignés confidentiels, à la disposition du public sur demande, ou les affichera sur le site Web de la Direction des organismes de bienfaisance. Les renseignements personnels peuvent aussi être divulgués à l'organisme en question ou à ses représentants autorisés et à d'autres tierces parties conformément aux dispositions relatives à la divulgation en vertu de l'article 241 de la Loi. Les renseignements personnels peuvent aussi être communiqués à d'autres agences ou ministères gouvernementaux dans le cadre d'ententes d'échange de renseignements personnels selon les dispositions relatives à la divulgation en vertu de l'article 241 de la Loi. Les renseignements incomplets ou inexacts peuvent entraîner des mesures dont la portée s'étend de la suspension des priviléges liés à la remise de reçus aux fins de l'impôt jusqu'à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance.

Les renseignements sont décrits dans le fichier de renseignements personnels ARC PPU 200 du Programme des organismes de bienfaisance et sont protégés par la **Loi sur la protection des renseignements personnels**. Les individus ont le droit de protection de leurs renseignements personnels, peuvent y accéder et y apporter des corrections ou des mentions. Sachez que vous pouvez déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada au sujet des pratiques de traitement de vos renseignements.

Avis aux administrateurs et autres responsables : L'ARC encourage fortement l'association à informer volontairement les administrateurs et les autres responsables que leurs renseignements personnels ont été recueillis et divulgués à l'ARC pour la présentation de sa déclaration annuelle de renseignements.

Je confirme que j'ai lu l'énoncé de confidentialité ci-dessus.

FONDATION DES AMIS DU TENNIS



ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCISE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2019

ÉTATS FINANCIERS

Bilan financier	1
Résultat et surplus	2



FONDATION DES AMIS DU TENNIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

ACTIF

Encaisse	5 046
Dépôt à terme	
Débiteurs	
	<u>5046</u>

2019-12-31

PASSIF

Fournisseurs

AVOIR NET

Surplus	5046
	<u>5 046</u>

Administrateur

Administrateur

FONDATION DES AMIS DU TENNIS

RÉSULTATS ET SURPLUS POUR L'EXERCISE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019-12-31
REVENUS		
Dons et activités		42250
Intérêts		<hr/>
		42250
FRAIS		
Bourses et programmes		45250
Coût d'activités		
Déplacements et représentation		
Fournitures		
Taxes et rapports		
Frais bancaires		<hr/> 75
		45325
EXCÉDENTS DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		-3075
SURPLUS AU DÉBUT		8121
SURPLUS À LA FIN		<hr/> <u>5046</u>

PROCÉDURE DE REMPLACEMENT

DES REÇUS PERDUS OU ABÎMÉS

1. La personne à qui la Fondation a délivré un reçu et qui l'a égaré doit faire parvenir une demande écrite à la Fondation demandant le remplacement de ce reçu en y indiquant la raison. Dans le cas d'un reçu abîmé, la personne doit retourner le reçu abîmé avec sa demande.
2. Dès la réception de cette demande, la Fondation annule le reçu initialement expédié en l'indiquant sur sa copie et prépare un nouveau reçu.
3. La Fondation indique le numéro du nouveau reçu expédié sur la copie du reçu annulé (remplacé par reçu no. xxxx).
4. La Fondation indique sur toutes les copies du nouveau reçu qu'il s'agit d'un reçu qui remplace un reçu annulé qui portait le numéro xxxx (exemple: en remplacement du reçu no. 1234).
5. La Fondation classe la copie de la lettre de demande avec les copies des reçus de la Fondation. Une liste des reçus perdus ou abîmés est gardée à la Fondation.



**PERSONNE AUTORISÉE À DÉLIVRER
DES REÇUS OFFICIELS POUR L'ASSOCIATION**

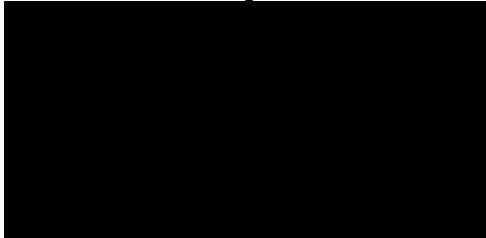
Secrétaire/Trésorier: Jean François Manibal
Tennis Québec



JFM
TQ

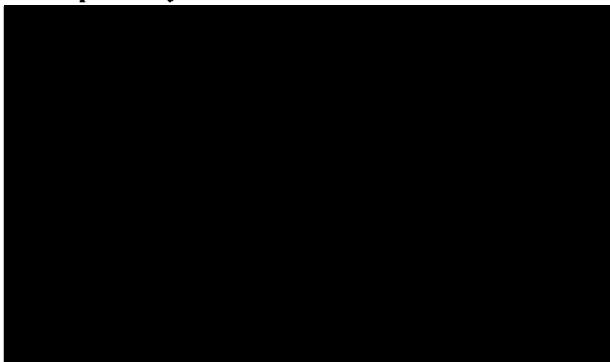
FONDATION DES AMIS DU TENNIS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
2019-2020

Alain Morency



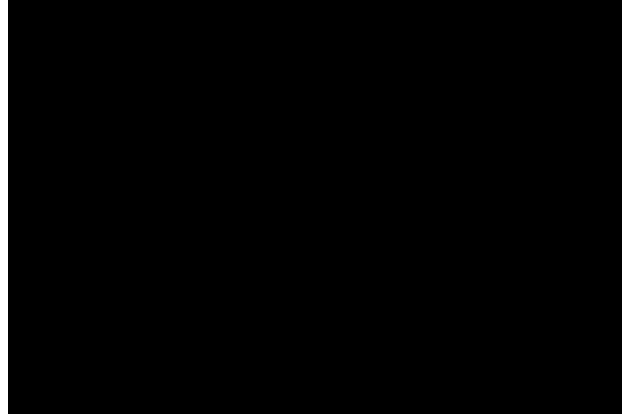
Président

Jacques Sylvestre Jr



Vice-président

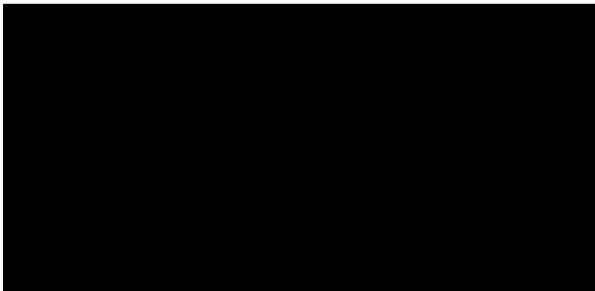
Jean-François Manibal
Directeur Général, Tennis Québec



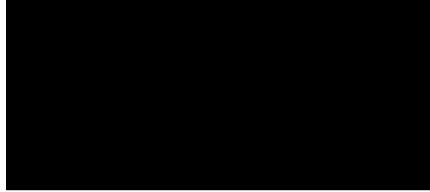
Secrétaire/trésorier



François Morrison



Frédéric Niemeyer



Marius Brisson

COPPI